

<p>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 Site internet : https://www.irceline.be</p>	 <p style="text-align: right;">Mercredi 26 mars 14h30</p>
--	--

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES : FIN DE LA PHASE D'INFORMATION

Les concentrations de particules fines sont descendues sous le seuil d'information.

SITUATION ACTUELLE

Ces dernières heures, les concentrations moyennes de particules fines sur 24 heures ont diminué et sont repassées sous le seuil d'information de 35 µg/m³ (PM_{2,5}) et de 50 µg/m³ (PM₁₀).

Aujourd'hui à 14 heures, les concentrations moyennes de PM_{2,5} sur 24 heures étaient de 29 µg/m³ en Flandre, de 26 µg/m³ en Wallonie (Nord du sillon Sambre-et-Meuse) et de 29 µg/m³ à Bruxelles. Les concentrations moyennes de PM₁₀ sur 24 heures étaient de 40 µg/m³ en Flandre, 35 µg/m³ en Wallonie (Nord du sillon Sambre-et-Meuse) et 39 µg/m³ à Bruxelles.

Les PM_{2,5} regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres. Les PM₁₀ regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 35 µg/m³ (PM_{2,5}) et 50 µg/m³ (PM₁₀) sont les seuils à partir desquels la phase d'information est activée et la population informée en Belgique.

Les concentrations de particules fines en moyenne sur les dernières 24h se situent sous les seuils d'information. La phase d'information qui était en vigueur dans les trois Régions depuis le 25 mars 2025 est désactivée.

SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

En raison du renforcement du vent et d'une arrivée d'air maritime en provenance de la Mer du Nord propre, les concentrations de particules fines sont nettement plus faibles aujourd'hui.

Demain jeudi, les conditions météorologiques seront moins favorables à la qualité de l'air et on prévoit une nouvelle augmentation des concentrations de particules fines. Cependant, nous ne prévoyons pas de dépassement des seuils d'information. Vendredi, le vent sera faible à modéré et une faible zone de pluie traversera notre pays. Les concentrations de particules fines devraient se situer à des niveaux normaux pour cette période de l'année.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Michiel Verhamme 0476/70.55.29.
<https://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :
info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) – GSM : 0477/44 24 87 - Email : aazer-nessim@gov.brussels

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) – GSM : 0497/54 02 51 - Email : jerome.hardy@gov.wallonie.be
<https://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <https://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)